

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 02/10/2023

**Délibération n° 2023-065
Séance du 26 septembre 2023**

Convention de coopération décentralisée avec
le conseil départemental du Val-de-Marne et
la ville de Yen Bai – Vietnam

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 14 septembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de coopération décentralisée avec le conseil départemental du Val-de-Marne et la ville de Yen Bai (Vietnam) pour les études du projet de structuration de la gestion des boues de vidange,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention de coopération décentralisée avec le conseil départemental du Val-de-Marne pour les études du projet de structuration de la filière de gestion des boues de vidange de la ville de Yen Bai (Vietnam) en application du schéma directeur d'assainissement approuvé le 14 juillet 2020 avec la ville de Yen Bai, le conseil départemental du Val-de-Marne et le SIAAP.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président



François-Marie DIDIER